

SYNDICAT d'AMENAGEMENT du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 23 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY	X		M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD			M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON	X		M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY	X		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUIZE	M. Michel MARTY	X		M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER	X		M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	X	X
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU	X		M. Bernard GUILLEMOT	X	
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

TOTAUX**36****8****3**

Date de la convocation : 16 février 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 36

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 0

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 39

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.

OBJET : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

EXPOSE :

L'article 22 du code des marchés publics (CMP), modifié par le décret n°2010-1177 du 5 octobre 2010, prévoit la composition de la CAO.

« Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le Président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, Président, et un nombre **de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé**, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un Président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat ». (article 22-I 5° du CMP)

« Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est la cas de la Commune de Coutras, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour les communes de 3 500 habitants et plus il convient de désigner : 5 membres titulaires + 5 membres suppléants ». (article 22-I 3° du CMP)

Vu les articles du code des marchés publics il convient donc de désigner pour le syndicat :

- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants.

Après appel à candidatures pour les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants :

- Se sont présentés comme titulaires : Christophe PETIT, Pierre BROUILLET, Patrice PELET, Sophie BLANCHETON et Bernard NADEAU.
- Se sont présentés en suppléants : Joël MOTY, Philippe FOUGA, Wilfrid NERI, Laurent POINEAU et Michel MARTY.

Il est procédé à l'unanimité de membres présents de procéder au vote à main levée.

RESOLUTION :

L'ensemble des membres qui se sont présentés a été élus à l'unanimité (39 votes pour) :

Titulaires	Suppléants
Christophe PETIT	Joël MOTY
Pierre BROUILLET	Philippe FOUGA
Patrice PELET	Laurent POINEAU
Sophie BLANCHETON	Wilfrid NERI
Bernard NADEAU	Michel MARTY

Ces mêmes membres pourront être invités à la commission consultative des marchés publics lors que les montants des marchés ne relèvent pas du formalisme de la CAO.

L'assemblée décide de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Joël BONIFACE

